

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Circulaire Ministérielle n° 04 du01 MARS 2012.. **relative aux budgets de fonctionnement et aux plans de gestion** **des ressources humaines, annuels, des établissements de l'enseignement** **supérieur et de la recherche scientifique**

A travers l'étude et le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des budgets et des plans de gestion des ressources humaines annuels des établissements sous tutelle (Universités, Facultés, Instituts et Annexes d'universités, Centres Universitaires, Ecoles hors université, Office National des Œuvres Universitaires, Directions des Œuvres universitaires, Résidences Universitaires, Agences de Recherche, Centres et Unités de recherche, Office des Publications Universitaires), il a été constaté les lacunes suivantes:

Premièrement – Concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du budget annuel :

- Retard dans l'élaboration et la transmission des prévisions budgétaires au titre de l'exercice budgétaire N + 1
- Retard dans l'élaboration et l'approbation des budgets de fonctionnement initiaux et modificatifs au titre de l'exercice budgétaire N par les services concernés
- Dégagement d'importants reliquats à la fin de chaque exercice budgétaire
- Enregistrement d'un montant important de dettes à l'égard des tiers à la fin de chaque exercice budgétaire
- Retard dans la reddition des comptes financiers annuels

Deuxièmement - concernant l'élaboration, l'exécution et le suivi des plans des gestions des ressources humaines :

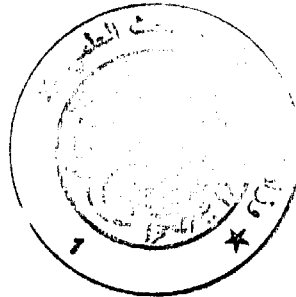
- Retard dans l'élaboration et la transmission des besoins en postes budgétaires au titre de l'exercice budgétaire N+1
- Retard dans l'élaboration des états B portant répartition des postes budgétaires ouverts au titre de l'exercice budgétaire N par grades et par établissement
- Retard dans l'élaboration des plans de gestion des ressources humaines de l'exercice budgétaire N

- Retard dans l'approbation des plans de gestion des ressources humaines de l'exercice budgétaire N
- Retard dans l'exécution des plans de gestion des ressources humaines de l'exercice budgétaire N
- Enregistrement d'un nombre important de postes vacants dégagés à la fin de chaque exercice budgétaire

Conséquence de ces insuffisances, les établissements sous tutelle ne peuvent réaliser la totalité de leurs programmes d'actions annuels et leurs plans de recrutement. Le dégagement d'importants reliquats budgétaires et d'un nombre important de postes vacants influe négativement sur le fonctionnement des établissements sous tutelle en particulier et du secteur en général.

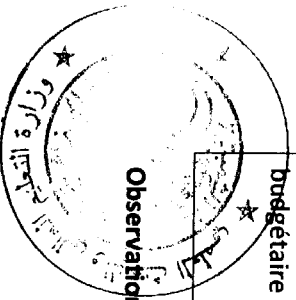
A cet effet, pour réduire les délais d'élaboration des budgets de fonctionnement et des plans de gestion des ressources humaines, leur approbation et leur exécution d'une part, rationaliser l'allocation des Crédits et optimiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières d'autre part, je vous demande de veiller au strict respect des délais fixés aux annexes 1 et 2 de la présente circulaire.

J'attache une attention particulière quant à l'application du contenu de la présente circulaire.



Annexe 1 à la Circulaire Ministérielle n° 01... du 04 Mars 2017
Fixant les délais d'élaboration, de transmission, de Notification et Approbation des Projets de budget
et des Budgets de fonctionnement annuels, des établissements sous tutelle
du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Structures Concernées	Etablissements Sous Tutelle	Direction Chargée du Budget de la Tutelle	Direction Générale du Budget/Ministère des Finances	Observations
Nature de l'Action				
Subvention de Fonctionnement initiale au titre de l'exercice budgétaire N des Etablissements des établissements sous tutelle	/	Notification du 15 Octobre au 31 Octobre de l'exercice budgétaire N-1	/	Sous forme de décision ministérielle
Projet de budget de Fonctionnement Initial de l'exercice budgétaire N	Elaboration du 02 Novembre au 20 Novembre de l'exercice budgétaire N-1	Dépôt pour étude et suivi du 21 Novembre au 10 Décembre de l'exercice budgétaire N-1	Dépôt pour étude et approbation du 11 Décembre au 25 Décembre de l'exercice budgétaire N-1	-Sous forme d'arrêtés interministériels accompagnés des états A et B -sous forme de nomenclature budgétaire
Subvention de Fonctionnement Révisée allouée au titre de l'exercice budgétaire N des Etablissements des établissements sous tutelle	Elaboration du 02 mai au 31 mai de l'exercice budgétaire N	Notification du 02 juillet au 15 juillet de l'exercice budgétaire N	/	Sous forme de décision ministérielle
Projet de budget de Fonctionnement modificatif de l'exercice budgétaire N	Elaboration du 02 mai au 31 mai de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour étude et suivi du 01 Juin au 30 Juin de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour étude et approbation et arbitrages éventuels du 01 Septembre au 30 Septembre de l'exercice budgétaire N	-Sous forme d'arrêtés interministériels accompagnés des états A et B -sous forme de nomenclature budgétaire
Prévisions Budgétaires de l'exercice budgétaire N +1	Elaboration avant 30 avril de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour étude et suivi avant le 15 mai de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour discussion, approbation et arbitrages éventuels avant le 31 Mai de l'exercice budgétaire N	soumettre obligatoirement au conseil d'administration ou conseil d'orientation pour délibérations



Observation : Le calendrier ne concerne pas les budgets de fonctionnement supplémentaires destinés à couvrir l'incidence financière des nouvelles mesures décidées par le Gouvernement

Annexe 2 à la Circulaire Ministérielle n° 01..... du 01 Mars 2017

Fixant les délais d'élaboration, de transmission, de Notification et Approbation des projets de plans et des Plans de gestion des ressources humaines annuels, des établissements sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Structures Concernées	Etablissements Sous Tutelle	Direction Chargée des Ressources Humaines de la Tutelle	Direction Générale de la Fonction Publique ou l'Inspection de wilaya de la Fonction Publique	Direction Générale du Budget /Ministère des Finances	Observations
Nature de l'Action		Notification du 15 octobre au 31 octobre de l'exercice budgétaire N-1			
Répartition des Postes budgétaires au titre de l'exercice budgétaire N par établissement	/		/	/	
Etats « B » portant répartition des postes budgétaires ouverts au titre de l'exercice budgétaire N par grade et par établissement	Elaboration du 02 Novembre au 20 Novembre de l'exercice budgétaire N-1	Dépôt pour étude et suivi du 21 Novembre au 10 Décembre de l'exercice budgétaire N-1	/	Dépôt pour étude et approbation du 11 Décembre au 25 Décembre de l'exercice budgétaire N-1	
Plans de gestion des ressources humaines initiaux de l'exercice budgétaire N	Elaboration du 02 Janvier au 31 Janvier de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour étude et suivi du 1er Février au 15 Février de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour étude et approbation du 16 Février au 15 Mars de l'exercice budgétaire N	/	
Plans de gestion des ressources humaines modificatifs de l'exercice budgétaire N si nécessaire	Elaboration du 02 Mai au 31 Mai de l'exercice budgétaire N	Dépôt du 1er Juin au 30 Juin de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour étude et approbation du 1er Octobre au 31 Octobre de l'exercice budgétaire N	/	
Estimation des besoins en postes budgétaires enseignants, chercheurs, personnels administratifs, techniques et de service de l'exercice budgétaire N+1	Elaboration avant le 30 Avril de l'exercice budgétaire N	Dépôt pour étude et suivi avant le 15 Mai de l'exercice budgétaire N	/	Dépôt pour discussions, approbation et arbitrages éventuels avant le 31 Mai l'exercice budgétaire N	

